



L'actualité du CIG au conseil d'administration du 24 septembre 2018



Marie-Jeanne Calsat
présidente du CT/CHSCT
placé auprès du CIG



Laurence Léonte
représentante des employeurs
au CT/CHSCT placé auprès du CIG

JACQUES ALAIN BÉNISTI, **Président du CIG, Maire de Villiers-sur-Marne**

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Après quelques jours de tergiversation, l'Élysée a mis fin au suspense concernant la mise en place du prélèvement à la source (PAS) en donnant finalement son feu vert à cette réforme. Si certaines collectivités se retrouvent au pied du mur, je soulignerai que le CIG s'est largement investi depuis juin 2017 en expérimentant la déclaration « prélèvement à la source pour les revenus autres », dite PASRAU. Un article qui cite le CIG a été publié en ce début de mois de septembre dans *La Gazette des communes*. Un article du journal du CIG, *Collectivité #62* de juin 2018, apporte également quelques conseils aux collectivités.

MISSION PAIE

Dans le cadre du projet « Proximité » et des orientations stratégiques fixées pour l'externe, une nouvelle mission paie a vu le jour en juillet 2018 avec la prise en charge de la paie et de la gestion administrative des agents de l'Établissement public territorial Boucle Nord de Seine, ce qui représente plus d'une cinquantaine d'agents au total. Cette mission a vocation à s'étendre pour les collectivités et les établissements qui souhaiteraient bénéficier de l'expertise du CIG dans ce domaine. Une réflexion est en cours pour intégrer le calcul de l'ARE dans le champ de la mission.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un groupe projet « Développement durable » s'est formé au CIG. 11 agents volontaires de diverses directions du CIG ont répondu à un appel de la direction de l'administration et des finances. Animé par un chargé de la commande publique, son but est de « proposer des solutions simples et applicables pour intégrer les enjeux du développement durable dans le fonctionnement du

CIG et de diffuser une culture partagée ». La première réunion a permis de faire le point sur les résultats de l'enquête mobilité avant de mieux faire connaître les bons usages en vigueur au sein du CIG dans le domaine du développement durable. Cette initiative s'articule avec d'une part, la charte du club développement durable des établissements et des entreprises publiques que j'ai signé en 2011, et, d'autre part, avec le projet de loi d'orientation des mobilités qui a connu une petite accélération en cette rentrée, avec la transmission de l'avant-projet au Conseil d'État fin août et sa présentation prévue en octobre devant le Conseil des ministres. Ce projet de texte propose toute une série de mesures concernant les collectivités locales.

PROTECTION DES DONNÉES

Une déléguée à la protection des données (DPO du CIG) a été nommée courant juin au CIG. Élément clé de la construction d'une relation de confiance entre l'établissement et ses agents, ainsi que ses partenaires, elle aura en charge de définir un plan de mesures techniques et organisationnelles, notamment pour se conformer au RGPD (règlement général de protection des données).

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT

En matière de finances, conformément à ce que je vous avais annoncé lors du dernier conseil d'administration et dans l'objectif d'une bonne gestion de la trésorerie du CIG, il va être procédé au remboursement anticipé d'un emprunt dont le capital s'élève à 4,7 M€.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

J'insisterai sur le plan déployé dans la préparation et la promotion

des élections professionnelles pour les 7 scrutins organisés par le CIG qui se dérouleront le 6 décembre prochain. Ainsi, comme je l'ai annoncé lors du dernier conseil, les dernières productions du CIG prennent la forme de 4 films vidéo diffusés notamment via le site du CIG et transmis aux collectivités et établissements publics pour qu'ils les mettent en ligne sur leur Intranet.

Ces films à destination des agents territoriaux présentent les commissions administratives paritaires, les conseils de discipline, le comité technique/comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, ainsi que les futures commissions consultatives paritaires placées auprès du CIG.

Ces films viennent compléter d'autres supports :

→ 3 planches de bandes dessinées, à destination des agents ont été diffusées en début de mois. Elles présentent ces organismes consultatifs via des histoires humoristiques.

→ 1 affiche publicitaire qui va être imprimée et envoyée en plusieurs exemplaires à tous les employeurs concernés par les élections que le CIG organise. Une deuxième suivra, invitant les



électeurs à participer aux votes.



→ 7

fiches

illustrées qui éclairent les électeurs sur les différents scrutins. Ces fiches ont été réalisées en collaboration avec les partenaires sociaux dans le cadre d'un groupe de travail animé par le directeur de la communication du CIG.

Comme vous le voyez, un effort important a été fait dans le domaine de la promotion de ces élections comme je m'y étais engagé auprès des partenaires sociaux.

Bien sûr, si votre collectivité ou établissement emploie au moins 50 agents, le CIG n'intervient qu'à titre de conseil auprès des DRH pour organiser leurs élections et mettre en œuvre leur propre CT et CHSCT.

EMPLOI

Dans le domaine de l'emploi, il convient tout d'abord de noter la création de l'Espace lauréats le 26 juin. Un espace Internet sécurisé est désormais proposé aux lauréats de concours, dans la continuité de l'espace destiné aux candidats aux concours. Dorénavant, les candidats pourront, en utilisant cet espace, modifier leurs coordonnées, déclarer leur nomination, demander leur réinscription, télécharger des documents tels que leur attestation d'inscription et obtenir des informations pratiques sur les listes d'aptitude. Cette évolution s'inscrit dans une double optique de dématérialisation et d'amélioration de la traçabilité des échanges entre le CIG et les lauréats et répondre à l'obligation prévue par la loi « déontologie » pour toute autorité organisatrice de concours d'instaurer un dispositif de suivi des lauréats inscrits sur liste d'aptitude.



Autre actualité concernant l'emploi, le CIG a organisé son premier job dating Apprentissage le 5 juillet 2018.

J'avais évoqué, lors de notre séance du 27 mars, le partenariat entre le CIG et l'université de Sceaux portant sur la création d'une licence 3 professionnelle en alternance intitulée « Métiers des administrations et des collectivités territoriales » afin de former des gestionnaires dans les domaines des ressources humaines, des finances et des marchés publics. 7 collectivités et établissements publics, intéressés par ce dispositif, ont proposé 12 offres d'emplois. 10 apprentis ont été sélectionnés sur dossier par l'université, avec une conseillère emploi du CIG.

La matinée job dating a permis de favoriser la rencontre entre étudiants et collectivités au sein des locaux du CIG.

Les équipes de la direction de l'emploi ont accompagné les étudiants, collectivement et individuellement pour préparer cette matinée d'entretiens (atelier CV, mises en situation).

La mobilisation de tous les acteurs a permis à tous les jeunes de trouver un terrain d'apprentissage en collectivité.

Enfin, dans le cadre de sa mission de promotion de l'emploi public territorial, le CIG a participé à la première édition du forum régional de l'emploi public, organisé par la préfecture d'Ile-de-France en partenariat avec le ministère de la Justice, le 2 juillet. 18 employeurs publics franciliens étaient présents pour renseigner les agents de la fonction publique (FPT, FPE, FPH) en recherche de mobilité. Des ateliers et une aide à la préparation aux entretiens de recrutement ont été proposés aux visiteurs. 650 agents étaient présents avec une forte représentation de la fonction publique d'État et les CV recueillis ont été mis à la disposition des employeurs pour qu'ils bénéficient d'un vivier de candidats.



CONCOURS

Le calendrier des concours est particulièrement chargé en ce mois de septembre avec 20 jours consécutifs d'épreuves orales, qui concernent notamment les concours suivants :

- Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^e classe,
- Auxiliaire de soins principal de 2^e classe,
- Assistant socio-éducatif.

La direction des concours a également été mobilisée sur les épreuves pratiques des concours d'adjoint technique principal de 2^e classe, qui se sont déroulées au théâtre de Meudon pour l'option « agent polyvalent du spectacle », au SIRESCO pour l'option « restauration collective » et au CFA de Saint Denis pour l'option « agent polyvalent du bâtiment ». Le 20 septembre 2018 a eu lieu l'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen professionnel d'avancement au grade d'animateur principal de 1^{re} classe. 108 candidats étaient admis à concourir. L'actualité brûlante, pour cette rentrée, concerne surtout l'organisation des épreuves écrites du concours d'attaché territorial, qui auront lieu le 22 novembre prochain. À ce jour, 9 548 candidats sont autorisés à concourir. 97 d'entre eux, porteurs de handicap, bénéficieront d'un aménagement d'épreuve. Le nombre élevé de candidats

inscrits et les contraintes liées à l'organisation de ces épreuves sur deux sites nécessitent une forte mobilisation des agents du CIG. Enfin, la direction des concours a organisé, le 13 septembre 2018, une rencontre au profit de 150 responsables formation et de gestionnaires des collectivités de la Petite Couronne pour leur présenter les dernières réformes en matière de concours et d'examens professionnels.



L'EXPERTISE STATUTAIRE ET LA RETRAITE

Les prochaines rencontres de gestionnaires les 15 et 16 octobre 2018 porteront sur les règles applicables en matière de temps de travail dans la fonction publique territoriale. Actualité d'autant plus brûlante que ce sujet revient en force dans l'actualité, comme l'illustre la récente diffusion de la lettre du Préfet adressée à l'ensemble des collectivités et établissements publics de Seine-Saint-Denis.

Cette présentation de la réglementation sera complétée par l'intervention du service Etudes-Emploi relative à la méthodologie. L'annonce de la mise en place d'ateliers d'une demi-journée ouverts à une dizaine de participants permettra d'aborder les modalités et questions pratiques de la mise en œuvre de ces dispositions.

Une première séance devrait être proposée le 19 novembre.

Pour ce qui est du service Retraite, des intervenants des régimes de retraite obligatoires, CNRACL/RAFP, régime général et Ircantec, dont relèvent les fonctionnaires territoriaux et les agents contractuels de droit public, sollicités par le service Retraite, ont accepté de présenter au CIG, auprès des responsables et gestionnaires RH des collectivités affiliées, les principales dispositions relatives à la réglementation applicable dans chacun de ces régimes.

Ces « conférences retraite » organisées par le CIG se dérouleront sur deux jours : le vendredi 19 octobre : réglementation et actualité CNRACL/RAFP. Le lundi 26 novembre : la matinée sera consacrée à la présentation du régime général et l'après-midi à l'Ircantec.

Des séances d'information sont également proposées par le CIG :
→ 2 sessions de 2 jours en septembre et en décembre sur « Le dossier de retraite CNRACL : mode d'emploi » qui s'adressent exclusivement aux responsables et gestionnaires nouvellement affectés à des missions de gestion des procédures et dossiers CNRACL.

→ 2 journées en octobre et novembre respectivement consacrées au dossier de retraite dématérialisé et aux validations de services. Enfin, des interventions à la demande des collectivités sont prévues :

→ Participation à des forums et réunions d'information à destination des agents : 5 jours programmés d'ici fin novembre (Asnières, Le Pré-Saint-Gervais, Meudon, Sucy-en-Brie, département du Val-de-Marne).

→ Séances d'information pour les gestionnaires RH de 2 collectivités (Nogent-sur-Marne, Meudon) sur 4 jours.

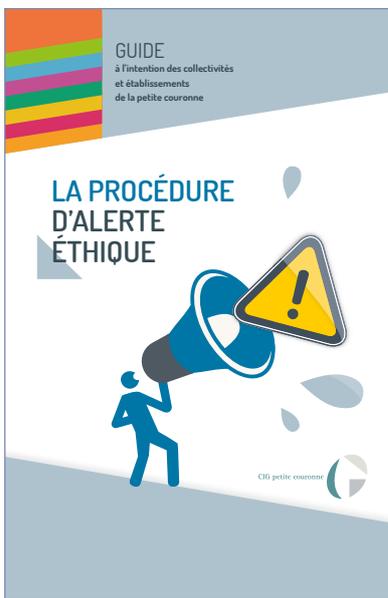
DIFFUSION STATUTAIRE, DE LA DOCUMENTATION ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

La revue mensuelle Les Informations administratives et juridiques (IAJ), rédigée par les juristes du service de la diffusion statutaire, a proposé dans ses deux derniers numéros des dossiers consacrés :

- à l'aménagement et la réduction du temps de travail
- au temps partiel thérapeutique
- aux conditions de recrutement dans la police municipale
- au RGPD et à la protection des données personnelles des agents.

Par ailleurs, un nouvel ouvrage consacré à la jurisprudence vient d'être publié et diffusé. Il prend la forme d'un hors-série à la revue mensuelle les informations administratives et juridiques. De parution annuelle, il présente une sélection des décisions les plus importantes rendues par le Conseil d'État en matière de fonction publique territoriale. Les décisions sont présentées dans des rubriques thématiques, précédées d'un résumé et pour certaines d'entre elles accompagnées d'une analyse des juristes du service de la diffusion statutaire. Le premier ouvrage de cette collection vient d'être adressé aux collectivités et établissements de la petite couronne et porte sur les décisions rendues en 2017.

Enfin, un guide relatif à la procédure d'alerte éthique a été réalisé par la direction de la diffusion statutaire, de la documentation et des affaires juridiques avec la direction de la communication. Il a été mis à disposition des collectivités et établissements de la petite couronne dans le courant de l'été. Ce guide présente le cadre juridique et les obligations qui s'imposent à eux en matière de procédure d'alerte éthique, à la suite de la parution de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 », et de son décret d'application du 19 avril 2017.



ORGANISMES PARITAIRES

Conseil de discipline

Une rencontre de rentrée est organisée comme chaque année, avec les magistrats. Cet été, 23 dossiers ont été enregistrés et 16 sont examinés en ce mois de septembre et 3 le sont par le conseil de discipline de Recours.

38 procès-verbaux ont été rédigés cet été par les juristes et notifiés aux collectivités ;

2 sont en cours de validation par le magistrat, président de séance,

- 1 est en cours de relecture au sein du service avant d'être transmis, pour avis, au magistrat,
- 2 sont en cours de rédaction,
- 3 restent à rédiger.

Comité technique

32 saisines ont été examinées lors de la séance du 4 septembre, dont la 1^{re} du Syndicat de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis (94).

Les thématiques principales relevaient :

- du protocole d'aménagement et de réduction du temps de travail,
- de la nomination de DPO,
- de la modification d'organigrammes,
- du compte épargne temps,
- de la mise en place du RIFSEEP,
- de la suppression d'emplois...

Commissions administratives paritaires

En matière de promotion interne, les prochaines séances seront consacrées :

- À l'accès au cadre d'emplois des rédacteurs (au choix et après examen professionnel), le 17 octobre. À ce jour, on compte 446 proposés pour 79 postes ouverts ;
- Le 21 novembre, à l'accès au cadre d'emplois des attachés (au choix). À ce jour, on compte 319 proposés pour 108 postes ouverts.



Je fais appel aux bonnes volontés afin de représenter les employeurs dans les futures Commissions Consultatives Paritaires placées auprès du CIG.

Commissions Consultatives Paritaires

La mise en place en janvier 2019 des CCP exige la désignation de membres représentant les employeurs dans ces nouvelles instances. Vous connaissez l'importance que revêt la participation des représentants des collectivités et établissements publics affiliés dans le bon fonctionnement de ces instances paritaires. Une présence « équivalente » des deux collèges, personnel et employeur, ne pourra que renforcer la qualité des échanges et l'équilibre « paritaire » des votes et des avis qui seront rendus.



PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La date de la prochaine séance de notre conseil d'administration se tiendra le mardi 27 novembre prochain à 11 heures. Celles des conseils d'administration pour 2019 ont également été arrêtées les mardis :

- 26 mars
- 25 juin
- 24 septembre
- 26 novembre